

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1787

présenté par

M. Verny

-----

**ARTICLE 5**

Au début de l'alinéa 13, substituer au mot :

« Explique »

les mots :

« Expose avec objectivité et sans orientation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à renforcer la neutralité attendue du médecin dans sa présentation des options. Il s'agit de prévenir toute forme d'influence, même involontaire, sur la personne malade.